



du CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2020

Commune de La Bouëxière

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 26

Date de convocation :

Mercredi 22 janvier 2020

Date d'affichage du compte rendu :**Question n° : 7**

Marché « Rénovation restaurant et salle communale » : autorisation de signature donnée à Monsieur le Maire

L'an deux mille vingt, le 28 janvier, à 20h30, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

			Présent	Absent	Procuration
Monsieur	Stéphane	PIQUET	X		
Monsieur	Patrick	LAHAYE		X	G. Bécel
Madame	Aline	GUILBERT	X		
Monsieur	Gilbert	LE ROUSSEAU	X		
Madame	Florence	DANEL	X		
Monsieur	Gérard	BECEL	X		
Madame	Isabelle	MARCHAND-DEDELO T	X		
Monsieur	Pierre-Yves	LEBAIL		X	
Madame	Catherine	LEBON	X		
Monsieur	Alain	JOSEPH	X		
Monsieur	Jean-Pierre	LOTTON	X		
Monsieur	Jürgen	BUSER	X		
Madame	Rachel	SALMON	X		
Monsieur	Rolland	ROUSSELLE	X		
Madame	Annie-France	TURPIN-CHEVALIER	X		
Madame	Margaret	GUEGAN KELLY	X		
Madame	Dominique	SALEZY	X		
Monsieur	Patrick	MOULIN	X		
Monsieur	Philippe	ROCHER	X		
Madame	Sterenn	LECLERE	X		
Monsieur	Jérémie	DELAUNAY	X		
Madame	Noémie	THEVEUX		X	
Monsieur	Alain	CAZENAVE	X		
Monsieur	Philippe	BLANQUEFORT	X		
Madame	Catherine	CHILOUX	X		
Madame	Pascale	AFFRE		X	S. Hardy
Monsieur	Sylvain	HARDY	X		

Secrétaire de séance : Philippe Rocher

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire rappelle que les travaux pour la rénovation du restaurant et de la salle communale rue Théophile Rémond ont fait l'objet d'un marché pour lequel 4 lots étaient infructueux. L'architecte a donc relancé des consultations en direct avec des entreprises pour ces lots. Le lot 15 a été séparé en deux lots afin de faciliter les réponses.

La commission des marchés s'est réunie le 21 janvier 2020 afin d'étudier ces nouvelles propositions et a proposé de retenir les entreprises suivantes :

**- Lot 3 : Voirie - réseaux divers - aménagements extérieurs :
Entreprise SARL ULR HABITAT : 71 146,00 € HT, soit 85 375,20 TTC**

Dont 48 379,28 € pour le restaurant et 22 776,72 € pour les salles communales

- Lot 15 a : Carrelage faïence : SARL LFC : 15 891,67 € HT, soit 19 070,00 € TTC

Dont 14 891,67 € pour le restaurant et 1 000 € pour les salles communales

- Lot 15 b : Revêtements de sol souple : SARL TIRIAULT : 23 199,02 € HT, soit 27 838,82 TTC

Dont 9 916,13 € pour le restaurant et 13 282,59 € pour les salles communales

- Lot 17 : Plomberie sanitaire : Entreprise MICHAUD : 12 323,46 € HT, soit 13 555,81 € TTC

Dont 7 721,45 € pour le restaurant et 4 602,01 € pour les salles communales

- Lot 19 : Chauffage - ventilation : entreprise MICHAUD : 21 652 € HT, Soit 25 982,40 € TTC

- Dont 18 931€ pour le restaurant et 2 721 € pour les salles communales

Les montants des travaux après intégration de ces nouveaux marchés sont de :

Montant global : 519 446,59 € HT, soit 623 335,91 € TTC

Part restaurant : 356 491,92 € HT

Part salles communales : 162 954,67 €, HT

Il est également précisé la répartition des honoraires de l'architecte :

Part restaurant : 63,40 %, soit 35 940,17 € HT

Part salles communales : 36,6 %, soit 20 747,80 € HT

Soit un total de 56 687,97 € HT, soit 68 025,56 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/01/2020

Reçu en préfecture le 30/01/2020

Affiché le

ID : 035-213500317-20200128-2020_CM1_DEL7-DE

**Décision du conseil
municipal :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- **Accepte** les marchés de travaux présentés ci-dessus
- **Accepte** la répartition financière des marchés sur le budget principal pour la part salle communale et le budget annexe « cellules commerciales » pour la part restaurant
- **Accepte** la répartition des honoraires sur les budgets, principal et cellules commerciales
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés et les éventuels avenants inférieurs à 15 % des marchés initiaux
- Dit que les avenants seront présentés pour information au conseil municipal suivant leur signature.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Stéphane Piquet, Maire de La Bouëxière